



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Commission départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
CDPENAF
Tél : 03 85 21 29 71
ddt-cdpenaf@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 22 NOV. 2021

Monsieur le Président,

La modification de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, prescrite par arrêté du 22 septembre 2021, a été examinée en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors de sa séance du 19 novembre 2021.

Je vous informe que la commission a rendu les avis suivants :

– Sur la désignation de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme (demandé par la CDPENAF à titre d'information) :

avis favorable.

– Sur l'autorisation d'extensions et annexes sur les bâtiments d'habitation en zones agricoles et naturelles (article L. 151-12 du code de l'urbanisme) :

avis favorable.

– Sur la délimitation de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) (article L. 151-13 du code de l'urbanisme) :

avis favorable.

Cet avis devra être joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur David MARTI
Président de la communauté urbaine
Le Creusot-Montceau-les-Mines
Château de la Verrerie
71206 LE CREUSOT Cedex

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental,


Jean-Pierre Goron